

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE
ARRETE N° 98/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE LA VILLE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE**

**RASSEMBLEMENTS INTERDITS A L'ENTREE DES ECOLES CAMUS ET TOMASI
A MEZIDON CANON 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE**

François AUBEY, Maire de MEZIDON VALLEE D'AUGE,

Vu les dispositions du Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le décret 2020-545 du 11 mai portant sur le déconfinement ;

CONSIDERANT les risques que la contraction du virus COVID-19 entraînent pour la santé publique ;
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la Commune, et qu'il y a lieu, par voie de conséquence, de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement de la rentrée et de la sortie scolaire aux écoles Camus et Tomasi de MEZIDON VALLEE D'AUGE.

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2020, les rassemblements seront interdits devant l'entrée des écoles Camus et Tomasi, notamment au moment des entrées et sorties des élèves. Le port du masque sera obligatoire dans la zone matérialisée par la pose de barrières de police.

Il sera toutefois possible de se rassembler sur le terrain de l'évolution.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif au 3 rue Arthur le duc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

M. le Recteur d'académie du CALVADOS

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MEZIDON VALLEE D'AUGE

Monsieur le Chef de la police municipale

MEZIDON VALLEE D'AUGE, le 31 août 2020



Le Maire

François AUBEY

Mézidon Vallée d'Auge

Par délégation du Maire

La Deuxième Adjointe

Andrée DESVEAUX